



Projet éolien de Dangeau

Assemblée de lancement – Compte rendu

Salle des fêtes de Dangeau – Lundi 25 septembre 2023

Sommaire

1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
4. Les prochaines étapes	12
6. Annexes	14

1. Préambule

Le contexte

Depuis 2016, la société ERG (auparavant EPURON) étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Dangeau. Après de premières rencontres avec les élus municipaux, le projet avait fait l'objet d'une délibération favorable puis, les équipes d'ERG ont rencontré les propriétaires fonciers des parcelles envisagées pour implanter le parc éolien.

Mis en pause en 2017 du fait de contraintes de l'Armée, le projet avait été interrompu. Une fois ces contraintes levées en 2021 et après reprise de contact, les études ont pu débuter en 2021.

Tandis que les études apportent leurs premiers résultats, ERG a lancé courant 2023 une démarche de concertation et d'information volontaire sur la commune de Dangeau. Pour la mettre en œuvre, la société a mandaté l'agence spécialisée en concertation et communication publique Demopolis Concertation.

Cette phase de concertation publique a débuté le lundi 25 septembre 2023 lors du forum de lancement de la démarche de concertation, dont vous faites ici la lecture du compte-rendu. Ce travail se poursuivra jusqu'à l'été 2024 auprès de tous les acteurs locaux intéressés par le projet (élus, habitants, commerçants, associations...).

Les objectifs de la réunion

L'assemblée de lancement, qui s'est tenue à Dangeau de 18h à 21h, présentait trois principaux objectifs :

- 1) Informer les habitants de l'avancée du projet ;
- 2) Permettre l'échange direct avec les porteurs de projets ;
- 3) Co-construire un projet de territoire bénéfique à tous.

2. Les participants

Le forum de lancement a accueilli plus d'une trentaine de participants de la commune de Dangeau. Un tableau d'inscription était disponible à l'entrée, voici les inscrits :

Élus de Dangeau présents :

- Monsieur Olivier HOUDY, Maire
- Monsieur Guy BEAUREPERE, 1^{er} adjoint
- Monsieur Antoine CHEREAU, Conseiller municipal
- Madame Françoise COUTADEUR, Conseillère municipale
- Monsieur Alain EDMOND, Conseiller municipal
- Madame Mariette GOUGET, Conseillère municipale
- Monsieur Pascal LAMBERT, Conseiller municipal
- Madame Hélène MASSEBOEUF, Conseillère municipale

Commune de Dangeau :

- Madame Marylise AUBERT
- Monsieur Francis BARBU
- Monsieur Pierre DEAUCOURT
- Madame Virginie DUPUID
- Monsieur Dominique FEZARD
- Monsieur Vincent Daniel FOUCHER
- Madame Irène LAGES
- Monsieur Jean-Luc LECLERC
- Monsieur Michel MARTIN
- Madame Nicole MARTIN
- Monsieur Pascal MERILLON
- Madame Cédriila MILLECAMP
- Monsieur Thierry MOUREAUX
- Madame Sixtine de NAUROIS
- Monsieur Michel PHILIPPE
- Monsieur Denis PICHOT
- Madame Sylviane PILLON
- Monsieur Jean PILLON
- Monsieur Jérôme ROBIN
- Monsieur Dominique ROUZIES
- Monsieur Mickaël SALMON
- Madame Laurene TARRAGON
- Monsieur Christian VALLOT

- Monsieur Claude VARNIER
- Monsieur Edouard de VERDUN

ERG :

- Marion ABECASSIS, Chargée de concertation
- Yala CONCEIÇÃO HIVERNON, Cheffe de projet éolien

Demopolis Concertation :

- Monsieur Hugo BERROCHE, Consultant concertation et communication publique
- Madame Mathilde GONZALEZ, Consultante concertation et communication publique
- Madame Lorette HAFFNER, Cheffe de projet concertation et communication publique

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

3.1 Le projet éolien de Dangeau et ses actualités

[Vous retrouverez les informations partagées lors du forum en annexe du présent compte-rendu.]

Au cours de la première séquence du forum de lancement, les participants ont été invités à échanger avec ERG pour faire part de leurs questions et remarques inhérentes au projet dont voici une synthèse :

Autour de l’instruction du projet

Question d’un participant : « Quand aura lieu l’enquête publique ? »

Réponse d’ERG : Selon la date de dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture, nous prévoyons que l'enquête publique se tiendra en 2025.

Question d'un participant : « Qui a choisi cette zone d'études ? »

Réponse d'ERG : Après avoir évalué les ressources éoliennes locales, analysé la topographie et l'accessibilité aux infrastructures, privilégié les zones bien exposées au vent et réalisé des évaluations environnementales, ERG a présenté plusieurs zones potentielles aux élus. C'est le conseil municipal qui a finalement choisi cette zone d'études après notre présentation.

Autour de l'impact du parc

Question d'un participant : « Comment l'étude acoustique est-elle réalisée ? »

Réponse d'ERG : L'étude consiste en 3 temps :

- 1) Mesure du bruit ambiant dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet, à l'aide de sonomètres installés avec l'accord des habitants.
- 2) Simulation du bruit produit du parc éolien, et analyse des résultats pour différents scénarios d'implantation. Les résultats sont en effet différents selon l'emplacement des éoliennes ou le modèle d'éoliennes testé.
- 3) Une fois les éoliennes installées, contrôle du bruit ambiant. Le projet doit respecter la réglementation française qui est l'une des plus strictes au monde en la matière. Celle-ci impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence étant la différence de bruit dans une même zone avec et sans parc éolien.

Question d'un participant : « Le projet n'est-il que sur Dangeau ? »

Réponse d'ERG : Effectivement, le projet éolien d'ERG se situe exclusivement sur la commune de Dangeau. Toutes les éoliennes seront installées uniquement sur le territoire de cette commune.

Question d'un participant : « Est-ce que nos maisons seront dévaluées ? »

Réponse d'ERG : Une enquête commandée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et menée par le cabinet de conseil IAC Partners, en collaboration avec le groupe immobilier Izimmo, a examiné plus d'1,5 million de transactions immobilières de maisons individuelles effectuées entre 2015 et 2020. Les résultats de cette étude démontrent que les propriétés situées à proximité d'éoliennes conservent leur valeur de manière stable. Le parc n'aurait pas d'impact sur les maisons situées à plus

de 5 km du parc. Pour les habitations situées à moins de 5 km des éoliennes, l'étude évoque une décote d'environ 1,5% du prix du m² pour environ 10% des habitations. Cet impact limité peut-être également mis en parallèle à celui d'autres infrastructures telles que les pylônes électriques ou les antennes relais.

➔ Nom du rapport : « Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens. » Mai 2022.

Question d'un participant : « Prenez-vous en compte la biodiversité ? »

Réponse d'ERG : L'étude écologique permet d'étudier, sur au moins un cycle biologique complet, les impacts potentiels d'un parc éolien sur la faune et la flore environnante. Cette appréciation est réalisée par un bureau d'études indépendant et spécialisé. À la fin du processus, le bureau d'études émet alors des préconisations dans le but d'Éviter, Réduire ou Compenser les potentiels impacts (mesures ERC). En fonction de ces préconisations, nous nous chargeons d'appliquer les règles ERC recommandées par le bureau d'études.

Question d'un participant : « Où sont fabriquées les éoliennes ? »

Réponse d'ERG : Bien que la fabrication d'éoliennes soit répandue à l'échelle mondiale, il est important de noter que les principaux fabricants d'éoliennes sont établis au Danemark et en Allemagne, ces pays ayant investi de manière significative dans ce secteur. Compte tenu de l'importance de l'impact environnemental lié à la phase d'acheminement des composants, ERG prévoit de faire appel à des constructeurs d'origine européenne pour établir le parc éolien de Dangeau.

Question d'un participant : « Qui démantèlera le parc ? »

Réponse d'ERG : Les opérations de démantèlement sont à la charge de l'exploitant du parc éolien, c'est-à-dire ERG. C'est une obligation pour la société de démanteler le parc éolien lorsque celui-ci approche de sa fin de vie. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune. Le code de l'environnement prévoit que l'exploitant provisionne en amont de l'exploitation du parc, une garantie financière suffisante pour réaliser le démantèlement. Le démantèlement comprend l'excavation de la totalité des fondations, la remise en état des terrains et la valorisation ou l'élimination des déchets de démolition dans les filières adaptées.

Source : « [Article L553-3-Code de l'environnement](#) »

Question d'un participant : « Et si ERG n'existe plus, qui aura la charge du démantèlement ? »

Réponse d'ERG : Dans ce cas de figure, la société anciennement en charge du parc éolien aura nécessairement vendu le parc à une autre société. C'est ensuite cette société qui aura la charge du parc éolien au moment de sa fin de vie et qui sera chargée du démantèlement.

Question d'un participant : « Y aura-t-il une co-visibilité avec le clocher de Dangeau, avec le château de Brétigny, avec le château de Bouthonvilliers ? »

Réponse d'ERG : Concernant l'étude paysagère, celle-ci consiste à étudier, sous différents points de vue et dans un rayon pouvant aller jusqu'à 20 km, la visibilité des éoliennes envisagées. L'objectif est de comprendre quels sont les points paysagers sensibles à préserver et/ou à mettre en valeur afin de ne pas perturber la lecture paysagère. Pour ce faire, le bureau d'études recense les éléments patrimoniaux et touristiques importants. Il les classe ensuite selon leurs enjeux, analyse les structures du paysage, et étudie également les perceptions visuelles et sociales qu'aurait le parc sur les lieux de vie et d'activité alentour. Une fois l'implantation connue, des photomontages sont réalisés, afin de simuler la vue que les habitants percevraient si le parc était installé.

Autour des retombées économiques

Question d'un participant : « Quelles sont les retombées économiques ? »

Réponse d'ERG : Les retombées économiques sont diverses :

- Des indemnités communales pour l'utilisation temporaire de la voirie ;
- Des retombées fiscales pour les collectivités territoriales (conformément à la réglementation) ;
- Le financement des mesures d'accompagnement décidées en concertation ;
- La création d'une activité économique locale ;
- L'appel à des sous-traitants lors du chantier ;
- L'embauche de techniciens pour la maintenance (1 équivalent temps-plein pour 4 éoliennes en moyenne).

Question d'un participant : « Comment compensez-vous le manque à gagner des agriculteurs ? »

Réponse d'ERG : Les agriculteurs reçoivent des paiements réguliers sous forme de loyers pour la location de leurs terrains. Ces paiements sont basés sur un accord contractuel et peuvent durer pendant toute la durée de vie utile de l'éolienne, soit entre 20 et 25 ans.

3.2 Remarques des participants sur le projet et la démarche de concertation

Autour du projet

Remarque d'un participant : « Votre site internet est bien fait. »

Remarque d'un participant : « Les élus ont décidé, les riverains subissent sans être consultés. »

Remarque d'un participant : « L'étude ne reflète pas la réalité. »

Remarque d'un participant : « Vous n'êtes pas l'entreprise à l'origine du projet. »

La société Epuron était à l'origine du projet. En 2018, la société EPURON a intégré le groupe ERG, avant de devenir ERG Développement France en janvier 2020. L'équipe développement n'a pas changé et s'est vu renforcé par l'expertise d'un groupe, qui fait partie des leaders européens en matière de production d'énergies renouvelables.

Autour de l'éolien

Remarque d'un participant : « Les éoliennes ne tournent jamais, ce n'est pas rentable. ».

Réponse d'ERG : En moyenne, une éolienne est opérationnelle 80% du temps. Les interruptions de son fonctionnement peuvent résulter de divers facteurs tels que des conditions météorologiques défavorables (absence de vent, vent trop puissant, au-delà de 90km/h), ou des opérations de maintenance planifiées.

Remarque d'un participant : « Les éoliennes ne tournent que 25% du temps. »

Réponse d'ERG : Ce chiffre fait référence au facteur de charge, soit le rapport entre la production d'une éolienne sur une période donnée, et la production maximale théorique annuelle de l'éolienne. Ainsi, une éolienne produit autant d'électricité que si elle avait tourné 25% du temps à capacité maximale. Une éolienne tourne bien en moyenne 80% du temps avec une vitesse de rotation variable, en fonction de la puissance du vent.

Remarque d'un participant : « Ce qui m'interpelle, c'est la quantité d'eau utilisée pour le béton. »

Remarque d'un participant : « Personnellement, je n'ai rien contre l'éolien mais je pense qu'il vaudrait mieux densifier, là où il y en a déjà, ou en installer en mer, à 200 km des côtes, où on ne les verra pas. »

Autour de la démarche de concertation

Remarque d'un participant : « Vous pourriez faire des événements le mardi pour avoir plus de participation. »

Remarque d'un participant : « Il y a déjà plein d'activités le mardi ce n'est pas possible. »

Remarque d'un participant : « Dans tous les cas, peu importe le jour, les gens ne viennent pas. »

Remarque d'un participant : « C'est super bien les horaires, merci. »

Remarque d'un participant : « C'est bien de nous demander notre avis. »

Remarque d'un participant : « C'est bien votre système de prise de notes. »

Remarque d'un participant : « Le site internet est très efficace, on trouve rapidement les informations. »

3.3 La co-construction d'un projet bénéfique à tous

En parallèle du temps d'échanges autour du projet éolien, un moment de réflexion collective autour de la démarche et du projet été organisé. Les participants étaient invités à formuler des remarques et des propositions pour améliorer le projet et la démarche de concertation.

Questions et réponses :

Question d'un participant : « Sera-t-il possible d'enterrer la ligne électrique ? »

Réponse d'ERG : Cette demande nous a déjà été remontée par des habitants et nous sommes en train d'étudier la possibilité avec Enedis. Si cela est envisageable d'un point de vue technique, nous pourrions enterrer la ligne électrique qui passe au milieu de la zone d'études du projet.

Question d'un participant : « Y aura-t-il un financement participatif du projet ? »

Réponse d'ERG : Le financement participatif est une possibilité à envisager, et nous serons ouverts à discuter de cette option lors de nos prochaines réunions de concertation. C'est une idée que nous allons considérer et que nous serions ravis d'explorer en travaillant ensemble pour en définir les modalités lors de nos futures réunions de concertation.

Voici les premières propositions formulées par les participants :

Co-construction	
Thématiques	Propositions
La concertation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prévoir les prochaines réunions sur des temps et des jours différents pour une meilleure accessibilité de tous ○ Prévoir des boissons
Les retombées locales	<ul style="list-style-type: none"> ○ Imaginer l'utilisation des retombées locales en concertation avec les habitants ○ Réfléchir au financement participatif et de ses modalités
Les mesures d'accompagnement du projet	<ul style="list-style-type: none"> ○ Étudier la possibilité d'enterrer la ligne électrique ○ Proposition de nom pour le projet : Parc éolien de Vollard

4. Les prochaines étapes

Nous vous remercions pour votre présence et vos contributions. Notre objectif est d'adapter au maximum la démarche de concertation et d'information à votre territoire, et nous nous appuyerons sur vos suggestions pour cela.

De prochaines actions de concertation et d'information seront mises en place dans les prochains mois (rencontres, portes-à-portes...).

Dans l'attente, ERG et Demopolis Concertation remercient à nouveau les habitants présents à l'occasion de ce forum participatif pour leur participation et la richesse de leurs apports.

5. Contacts

ERG

Marion ABECASSIS

Chargée de concertation
mabecassis@erg.eu

Yala CONCEIÇÃO HIVERNON

Cheffe de projet éolien
yconceicaohivernon@erg.eu
07 86 50 54 09

Demopolis Concertation

Mathilde GONZALEZ

Consultante concertation
mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr
07 85 63 85 66

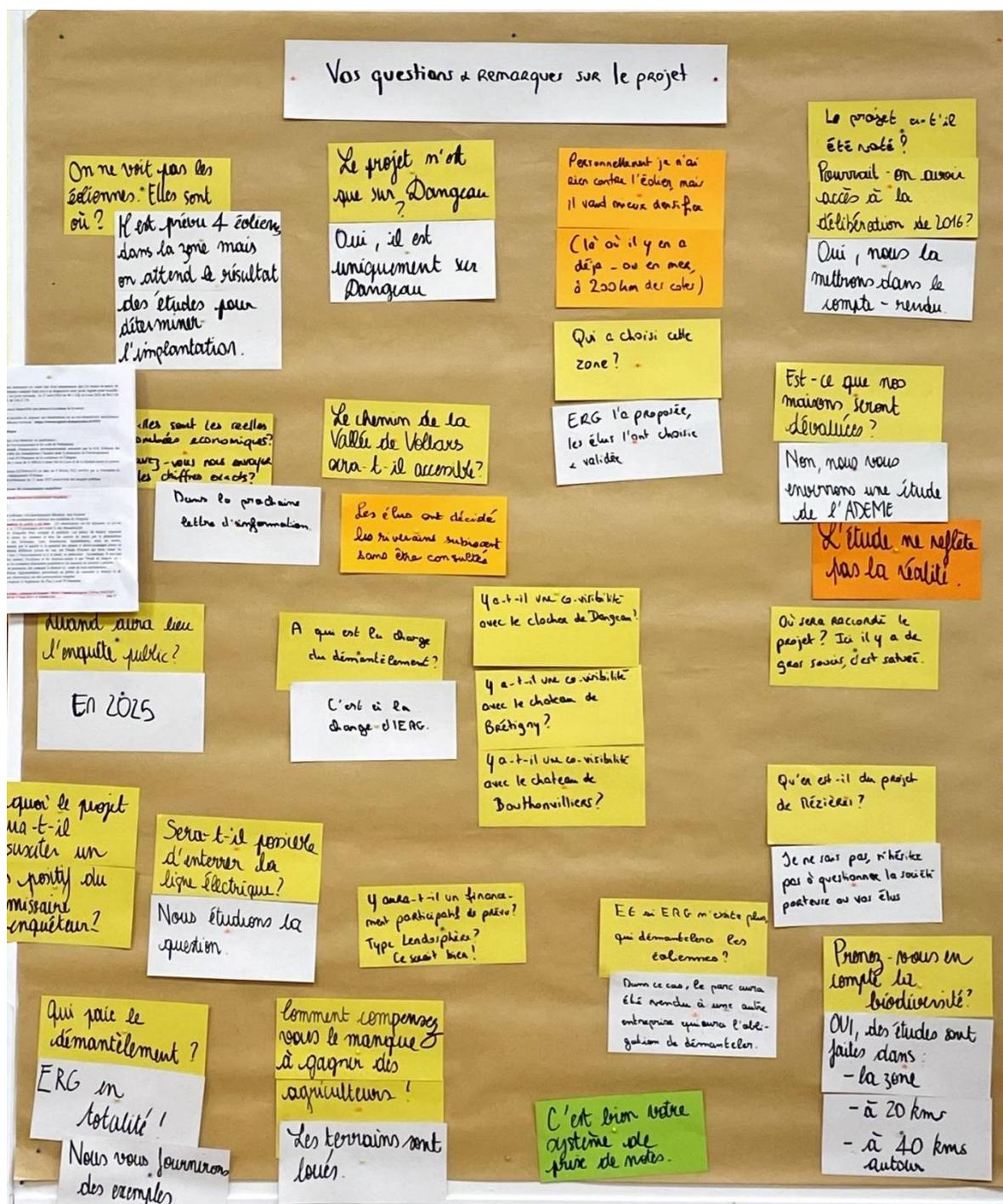
Lorette HAFFNER

Cheffe de projet concertation
lorette.haffner@demopolis-concertation.fr
07 72 27 98 08

Pour vous informer ou nous partager vos questions, rendez-vous sur le site internet du projet : <https://www.projeteolien-dangeau-erg.fr/>

6. Annexes

Métaplan réalisés en séance14
 Délibération du Conseil municipal de Dangeau.....17



Vos questions & remarques sur l'éolien

Les éoliennes ici elles ne tournent jamais, ce n'est pas rentable

L'éolienne tourne 80 % du temps en moyenne, et 25 % à sa puissance maximale

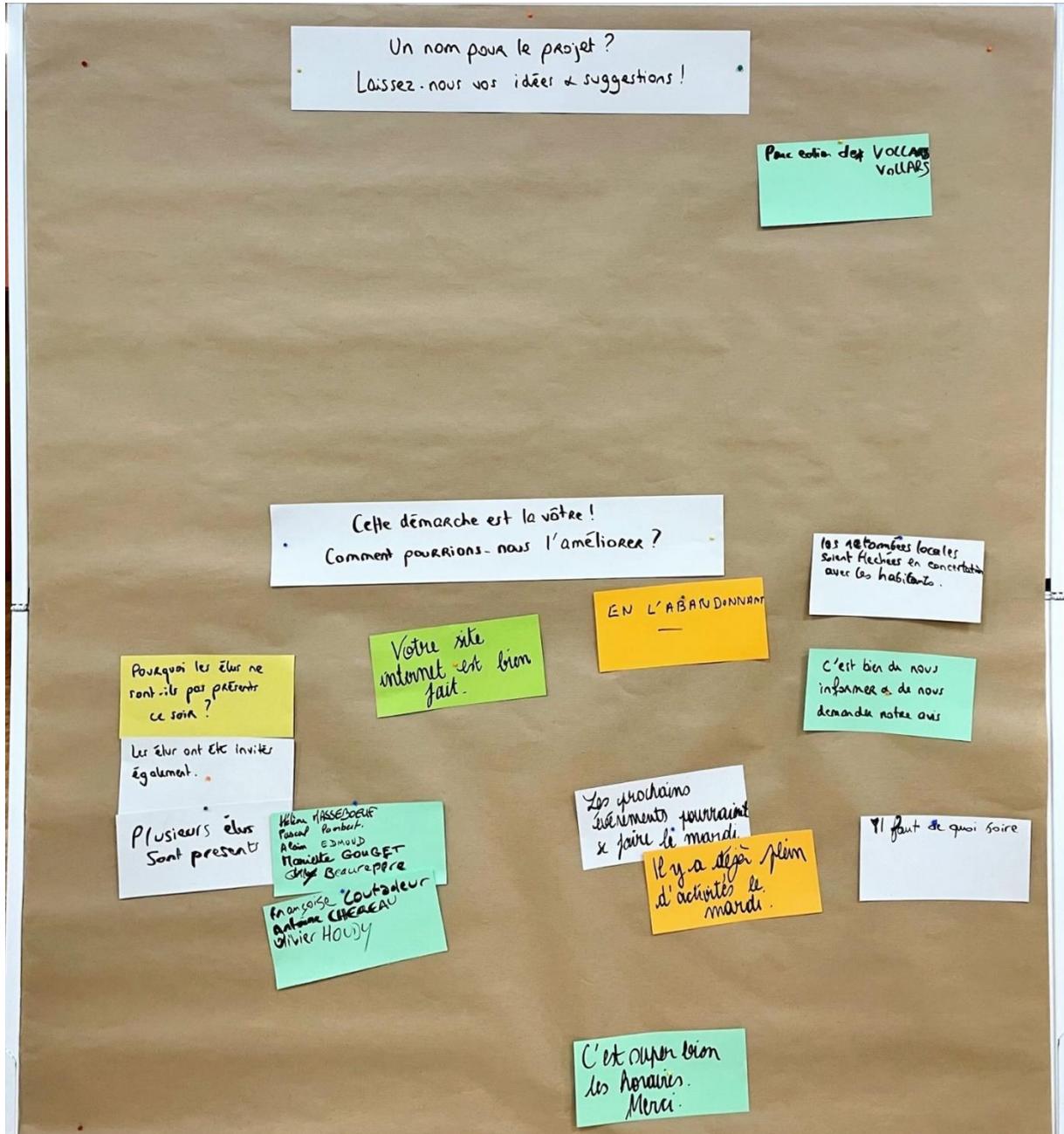
Comment se passe le financement du démantèlement ?

Somme initiale garantie, réévaluée chaque année. + revente des matériaux.

Où sont fabriquées les éoliennes ?

Cela dépend du modèle ! Nous utiliserons des modèles européens.

Ce qui m'interpelle c'est la quantité d'eau utilisée pour le béton





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize le vingt-quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BEAUREPERE, 1^{er} adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guy BEAUREPÈRE, 1^{er} Adjoint, M. David LECOMTE, 2^{ème} Adjoint, M. Christian RÉGNIER, M Roland FERROL, Mme Annick ALLÉE, Mme Corinne DUET LECOMTE, M. Charles BOBET, Mme Stéphanie DROUIN, M. Laurent BERTHIER, Mme Pauline FOUCAULT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉES :

Mme Laëtitia CRESPEAU a donné pouvoir à M. Laurent BERTHIER,
Mme Aurélie NICOLAS a donné pouvoir à Mme Corinne DUET LECOMTE,
M. Emmanuel BELLANGER et M. Philippe VILLEDIEU, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christian REGNIER

CONVOCATION du 17 mai 2016

MEMBRES EN EXERCICE : 14 PRESENTS : 10 POUVOIRS : 2 VOTANTS : 9

Objet : Avis pour lancer une étude de parc éolien sur la commune de Dangeau par la Société EPURON

Monsieur VILLEDIEU ayant des liens familiaux avec les propriétaires et exploitants de parcelles situées dans la zone du projet, se retire des débats et confie la direction de ceux-ci à M. BEAUREPERE, 1^{er} adjoint.

Monsieur Philippe VILLEDIEU est sorti de la salle et laisse la parole à M. BEAUREPERE.

La Société EPURON SAS envisage le développement d'un parc éolien sur le territoire de la Commune de Dangeau (28).

L'analyse de préfaisabilité a été présentée au Conseil Municipal. Au vu de ces informations, EPURON SAS souhaite évaluer la possibilité de porter un tel projet sur le territoire et sollicite la Municipalité en ce sens.

* * * *

Vu la note explicative de synthèse, l'analyse de préfaisabilité et le plan de prospection fournis par la Société EPURON SAS ;

Considérant la demande susmentionnée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par **8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions**:

- **SE PRONONCE** favorablement à la réalisation d'études et au développement du projet de parc éolien par la société EPURON sur le territoire de la Commune de Dangeau (vallée de Vollars) en vue notamment du dépôt des demandes d'autorisations administratives.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme,

Certifié exécutoire par le 1^{er} adjoint
Compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture le 15/06/2016
Et de la publication le 15/06/2016



Hors de la présence de M. le Maire
Le 1^{er} adjoint,



Guy BEAUREPERE

SOUS PREFECTURE D.
CHATEAUDUN (28200)
ACTE REÇU LE



15 JUIN 2016